

ENVOI PAR TÉLÉCOPIEUR

Le 13 août 2015

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que notre organisme a reçu le 10 août 2015 votre demande d'accès, visant à obtenir certains renseignements concernant la signalisation routière et la dénivellation de la route à Tadoussac.

La STQ, après analyse, en vertu de l'article 48 de Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1, vous réfère au Ministère des Transports du Québec (MTQ) puisque ces renseignements relèvent davantage de la compétence de ce dernier. En effet, les installations visées par votre demande sont la propriété du MTQ. À ce sujet, je vous réfère au responsable de l'accès à l'information du MTQ aux coordonnées suivantes :

Madame Lise Pelletier

Responsable ministérielle de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels

Ministère des Transports du Québec
700, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Téléphone : 418 646-0160, poste 3047
Télécopieur : 418 643-9014
Courriel : lai@mtq.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Nous demeurons à votre disposition si vous avez besoin d'information complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Marie-Gabrielle Boudreau, avocate
Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale

p. j. Avis de recours